

LIBERTÉ DE RELIGION MENACÉE OU PERTE D'UN POUVOIR? Lettre à
Monsieur Marc Ouellet.

Une fois de plus j'ai été choquée par vos propos! Pourtant je ne suis plus concernée par votre autorité puisque j'ai quitté l'Église catholique. Je suis très sensible à la souffrance de mes frères et sœurs qui disent être encore plus souvent blessés depuis votre nomination.

D'après ce que vous dites... la "liberté de religion" est menacée au Canada "par la loi C38 (permettant au niveau national le mariage entre conjointEs de même sexe.)

Liberté de religion ou gêne d'exposer en chaire des propos qui ne conviennent plus?

L'Église catholique a perdu son pouvoir absolu et peut-être craint-elle de perdre encore plus de crédibilité? Dans le projet de loi C38, il n'est pas question d'obliger des Églises à bénir des unions entre conjointes et conjoints de même sexe.

Je me réjouis, Monsieur Ouellet, de la peur de vos prêtres de déranger du haut de la chaire et de votre crainte d'être taxé d'homophobie. Je pense qu'il y a bien plus là matière à péché que dans l'expression maritale de l'amour entre conjointEs de même sexe, amour souvent vécu fidèlement pendant plusieurs années.

Moi, ce qui m'attriste c'est que des croyantEs décrochent de plus en plus non seulement de leur appartenance catholique, mais encore renonce à participer à toute communauté chrétienne, parce qu'ils sont profondément déçus de l'Église catholique. Ils semblent croire que toutes les institutions chrétiennes sont pareilles. Ça c'est préoccupant parce que ça touche à une perte de sens de la vie et ça ressemble parfois au désespoir.

Il y a pourtant d'autres options. **Quand on ne croit plus qu'un changement est possible dans une institution, quand on demeure chrétiennement engagé, quand on croit à l'évangile, quand on aspire à plus de démocratie, quand on le privilège d'avoir une liberté de parole, parce que le gagne-pain le permet (sans risque de congédiement), on peut quitter officiellement l'Église catholique en envoyant une lettre au diocèse. Ce n'est pas dangereux, mais on est mieux d'être préparé à recevoir une **lettre d'excommunication** qui indique qu'on ne pourra pas être enterré dans un cimetière catholique, etc. Après avoir essayé, avec d'autres, d'abattre des murs de pierres, j'ai découvert qu'il y avait une porte ouverte dans une autre Église chrétienne sans les irritants qui m'agressaient, depuis des décennies.**

Moi, j'y ai trouvé un confort dans l'expression de ma foi et une place comme femme à part entière, bref une liberté, même si je suis reliée à une institution. En passant, je suis mariée légalement et chrétiennement avec ma conjointe dans cette Église.

Nicole Hamel,
181 chemin du lac est, Stoneham, Qc,
G0A 4P0

Tél 848-5497
Mon cell. est en difficulté....

